Image not found or type unknown

Rachat de trimestres cotisés insuffisamment

Par **mistigri**, le **23/11/2009** à **14:31**

Bonjour,
Une personne ayant cotisé mais pas assez pour valider un trimestre se voit imposer le rachat complet de ce trimestre alors que ses cotisations peuvent représenter les 11/12 de ce qui est nécessaire pour valider.
La caisse vieillesse impose si rachat de racheter en totalité les trimestres cotisés insuffisamment.
Je pense qu'il y à une différence de traitement inique car on peux racheter des trimestres pour études et,dans ce cas la somme à payer pour un trimestre est la même que celle demandé à celui qui à cotisé soit la totalité ce qui revient à nier les cotisation perçues par la caisse vieillesse et donc le travail qui y à donné lieu.
Sincères salutations

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés